

Questions posées par les membres du CHSCT-A au titre de Sud Education :

- Les bouts de papier (DUER) sont-ils à jour ?
- L'évaluation des risques professionnels liés à l'épidémie du covid 19 a-t-elle été faite et quelles sont les mesures prises afin de limiter la contamination des agent-es pouvant y être exposé-es ?
- Les fiches de prévention ont-elles été mises à jour ? Ont-elles été diffusées auprès de l'ensemble du personnel ?
- Les équipements de protection individuels ont-ils été fournis en quantité suffisante dans tous les établissements ? Et peut-on avoir connaissance des commandes faites ? Les masques FFP2, indispensables en cas de contamination, ont-ils été fournis ? Si la réponse est non, ont-ils été commandés ?
- Où en est-on sur la demande de reconnaissance systématique en maladie professionnel pour les personnels qui seraient touchés ?
- Quelles seront les modalités de gestion du droit de retrait exercé par les personnels ? Comment peuvent-ils contacter les membres des CHSCT pour que ces derniers, nous, puissions exercer un droit d'alerte en même temps que les agents exercent leur droit de retrait ?
- Quand informerez-vous l'ensemble des agent-es sur la procédure d'application du DGI conformément au code du travail ?
- Les services demandent aux agents de se signaler dans le cas de figure où ils ne peuvent se rendre sur leur lieu de travail. Peut-on avoir des informations sur le nombre d'agents en télétravail et les agents en présentiel ?
- La lecture de la centaine de RSST depuis l'annonce du déconfinement confirme les inquiétudes que nous vous avons signalées : que comptez-vous faire pour garantir la santé mentale et physique des personnels ?
- Les suivis des RSST demeurent soit en attente soit minimise et/ou méprise les situations. Des formations des chef-fes de service devaient avoir lieu, qu'en est-il ?
- Combien d'écoles restent fermées à ce jour ?
- Quand le travail s'adaptera-t-il à l'homme et non l'inverse qui plus est dans de telle circonstance ?

Avis Sud Education :

Les membres représentants du CHSCT-A au titre de Sud Éducation exigent que les 9 principes de prévention de la santé et de la sécurité au travail des personnels prévalent sur toutes autres considérations. Ils exigent donc le maintien de la fermeture des écoles, tant que des manquements au protocole sanitaire sont manifestes, et pour que les équipes, tout en assurant le lien avec les élèves et leur famille, organisent au mieux et sereinement, dans de bonnes conditions de travail, exempt de risque psycho-social, la rentrée prochaine sans fracture numérique ni sociale.